

Toute contribution supplémentaire des adhérents mutualistes est inacceptable

Janvier 2025 · Sources : DREES, FNM, comptes des organismes de Sécurité sociale, Assemblée nationale

A retenir

- Les taxes sur les cotisations mutualistes sont illégitimes parce que c'est un impôt sur la santé, or la santé est un droit et on ne choisit pas d'être malade...
- Le gouvernement parle de « restitution » : en réalité, ce serait un détournement de l'argent des adhérents mutualistes.
- Ce sont encore les ménages qui devront payer, alors que des solutions pour une Sécurité sociale de haut niveau, sans déficit, existent : il faut solliciter toutes les richesses, y compris celles du capital.

L'entourloupe du gouvernement

1

D'un transfert de dépenses à une taxe

Le Premier ministre a annoncé **l'annulation de la baisse des remboursements des consultations médicales et des médicaments** prévue dans la première version du PLFSS. Cette mesure devait générer 1,1 milliard d'€ d'économies pour la Sécurité sociale, soit autant de transferts sur les complémentaires santé. Le lendemain, **le gouvernement transforme ces déremboursements en une ponction de 1,1 milliard d'€ par le biais d'une taxe supplémentaire sur les cotisations des adhérents mutualistes**, prétendant « récupérer » une augmentation de cotisations qu'il estime indue.

2

Un impôt sur les ménages qui ne dit pas son nom

« *La position du gouvernement est sans ambiguïté : pas de nouveaux impôts sur les ménages !* » a déclaré Éric Lombard, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (interview au quotidien *Les Échos*, 22 janvier 2025).

- **MENSONGE ! Augmenter les taxes** payées par les adhérents mutualistes sur leur contrat de couverture complémentaire santé, **c'est augmenter les impôts des ménages.**

3

Les mutuelles n'ont pas d'argent caché

Le gouvernement justifie son projet par un prétendu trop-perçu des complémentaires santé. Pourtant les mutuelles ne se font pas d'argent sur le dos des adhérents.

Pourquoi les cotisations augmentent ?

- Les dépenses de santé augmentent en France : + 5,3% en 2023, + 4% en 2022.
- Dans ces dépenses de santé, les postes remboursés par les mutuelles connaissent des hausses particulièrement fortes en volume (+5,3% en dentaire, +8,1% en optique, +3% en audioprothèse). Il faut également prendre en compte les revalorisations des rémunérations des professionnels de santé et de nouvelles prestations comme la prise en charge de la prévention bucco-dentaire.
- Il en résulte que les dépenses remboursées par les complémentaires santé ces dernières années (+ 6,4% en 2023 et + 4,3% en 2022) augmentent plus fortement que l'ensemble des dépenses de santé.

Les résultats techniques 2023 (derniers chiffres disponibles) des complémentaires santé sont déficitaires de 189 millions d'€. **Non, il n'y a pas d'argent caché.**

L'entourloupe du gouvernement (suite)

4

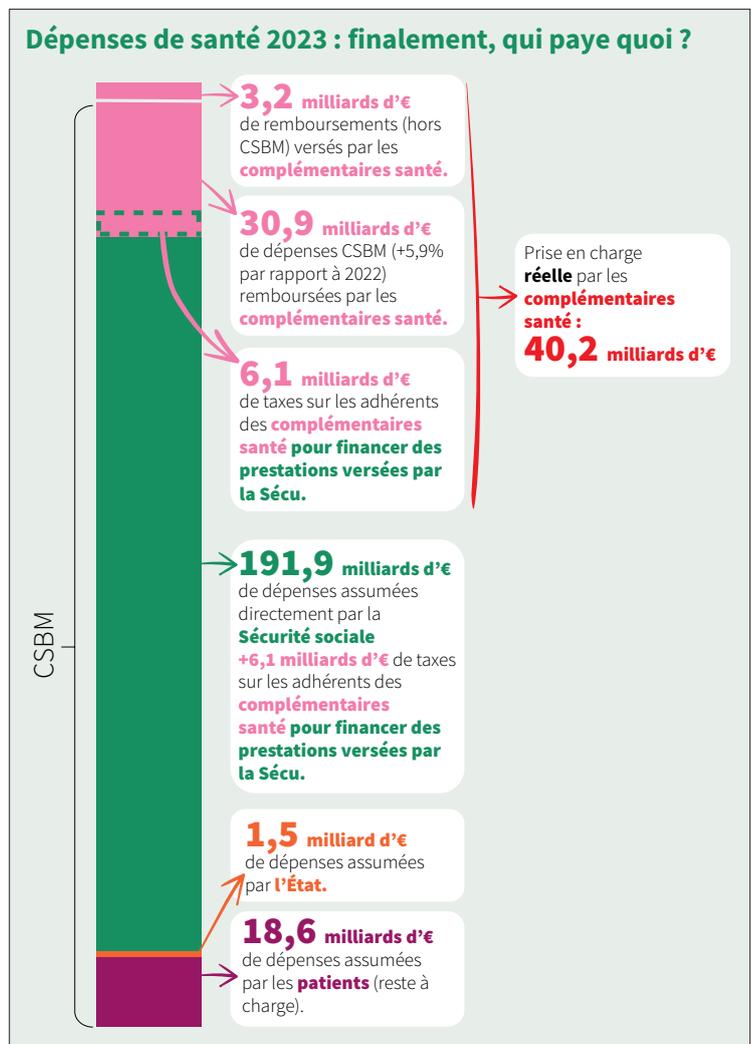
Il est faux de prétendre que les mutuelles remboursent de moins en moins

Pour se comprendre : la Consommation de Soins et de Biens Médicaux (CSBM) comprend les soins hospitaliers, les soins ambulatoires (médecins, dentistes, auxiliaires médicaux, laboratoires d'analyse, thermalisme), les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux (optique, prothèses, petit matériel et pansements). Elle n'intègre donc pas toutes les dépenses de santé.

Dans le cadre de la CSBM, les dépenses prises en charge par les complémentaires santé ont augmenté de 5,9% en 2023 tandis que la CSBM a augmenté de 5,2%.

Il faut savoir que :

- **3,2 milliards d'euros de remboursements versés par les complémentaires santé couvrent des dépenses hors CSBM**, comme les chambres particulières à l'hôpital ou l'ostéopathie.
- **Des dépenses attribuées à la Sécurité sociale sont, en réalité, payées par les complémentaires santé à travers les taxations.** C'est le cas d'un tiers du forfait patientèle médecin traitant (rémunération complémentaire des médecins) et des dépenses de santé des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS) qui sont financées par la TSA. Cela représente **6,1 milliards d'€**.



La proposition de Madame Vautrin, c'est du détournement !

« Les mutuelles ont déjà augmenté, alors que nous ne déremboursions strictement rien (. . .). Donc l'État demandera aux mutuelles la restitution de cette somme à l'État », a déclaré Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles (interview sur BFMTV, 15 janvier 2025).

Ce que dit la ministre est scandaleux ! Les mots ont un sens : restituer quelque chose, c'est rendre ce que l'on possède abusivement. Les adhérents mutualistes n'ont rien pris à personne et ne doivent rien à l'État.

Toute contribution supplémentaire, quelle qu'en soit la forme, est illégitime.

- Elle affaiblirait encore l'universalité du système, accroîtrait les inégalités, pèserait plus fortement sur les plus âgés et les personnes malades. . .
- Elle aggraverait le renoncement aux soins.
- **Stop à la logique comptable. Oui à une politique publique de santé ambitieuse pour l'intérêt général.**

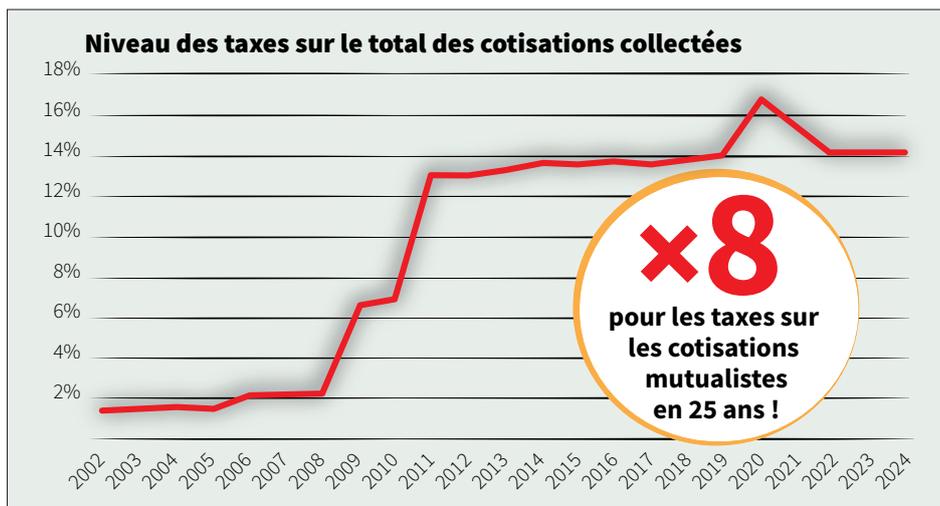
Les taxes : un impôt injuste sur notre santé

1

De quoi parle-t-on ?

- La taxe est appliquée sur la cotisation et donc, payée par l'adhérent mutualiste.
- Aujourd'hui, les taxes sur les cotisations mutualistes prélèvent 2 mois de cotisation sur les 12 mois payés par les adhérents.
- Au total, le taux de ces prélèvements sur les cotisations mutualistes a été multiplié par 8 en 25 ans, passant de 1,75% à 14,1% aujourd'hui, pour les « contrats responsables » et 21,1% pour les « contrats non responsables ». **La santé est ainsi + taxée que les produits de luxe !**

Pourtant, ce n'est pas un produit de luxe, l'accès à la santé est un droit fondamental.



Les taxes sur la santé sont une injustice

	Personne 1	Personne 2
Cotisation	100€	200€
Taxes	14,1%	14,1%
Montant de la taxe payé par l'adhérent mutualiste et reversé à la Sécu	14,10€	28,20€

- La taxe étant assise sur la cotisation, plus la cotisation à la Mutuelle est élevée, plus le montant de la taxe augmente. Les cotisations augmentant notamment avec l'âge, plus les personnes sont âgées, plus elles sont taxées.

- Pour un même contrat de complémentaire santé et une même cotisation, une personne salariée payera moins de taxe qu'une personne travailleuse indépendante, privée d'emploi ou retraitée.

	Salarié		Indépendant, privé d'emploi ou retraité
	Part salarié	Part employeur	
Cotisation	100€		100€
	50€	50€	
Taxes	14,1%		
Montant de la taxe payé par l'adhérent mutualiste et reversé à la Sécu	7,05€	7,05€	14,10€

2

Les adhérents mutualistes financent déjà la Sécu

Les recettes des taxes ponctionnées sur les cotisations mutualistes (6,1 milliards d'€ en 2023) servent à financer la Sécurité sociale, dont le dispositif CSS (complémentaire santé solidaire).

- En payant ces taxes, les adhérents mutualistes contribuent 2 fois à la Sécurité sociale : 1 fois en fonction de leur revenu, salaire ou retraite, via les cotisations sociales et une 2e fois par la ponction sur leur cotisation de complémentaire santé.

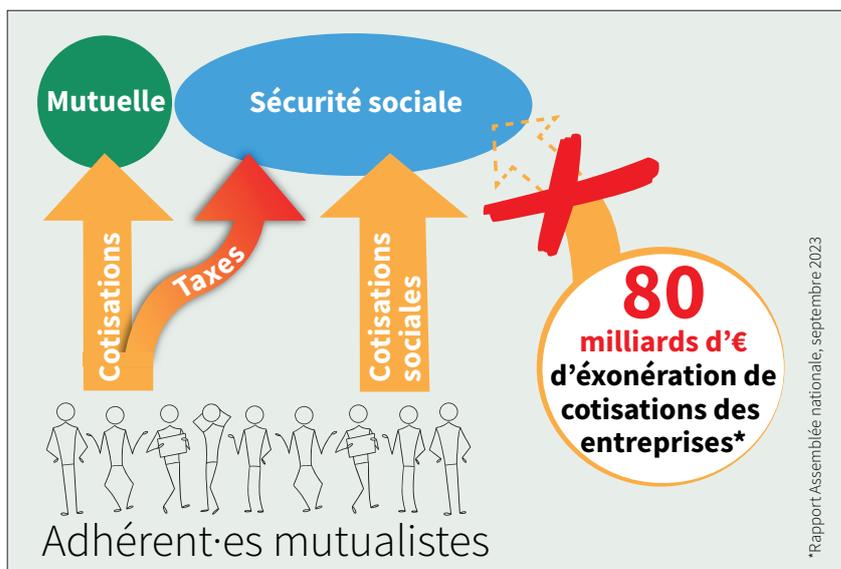
Les taxes : un impôt injuste sur notre santé (suite)

- Augmenter ces taxes renchérit le coût de la complémentaire santé sans permettre d'améliorer la prise en charge des adhérents mutualistes.
- Cela pèsera encore sur le pouvoir d'achat des ménages.

Les mutuelles ne sont pas des collecteurs d'impôt !

Rappelons que les mutuelles sont des outils qui

permettent de socialiser, quels que soient son âge et son état de santé, des ressources pour faire face aux aléas de la vie, en complément de la Sécurité sociale, pas à sa place.



Les taxes, en plus d'être illégitimes, sont injustes !

Les solutions pour financer la Sécu

- Revenir sur les exonérations de cotisations sociales qui grèvent le budget de la Sécu.
- Élargir l'assiette des cotisations sociales à l'ensemble des richesses créées. La mise à contribution des revenus du capital des entreprises serait une évolution permettant de prendre en compte la financiarisation de l'économie.
- Faire preuve davantage d'efficacité dans la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales et sociales.

Nous le disons depuis toujours : si l'État supprime les taxes, les cotisations mutualistes baisseront.

Agressons pour refuser les taxes sur la santé !

**Stop à la casse de la Sécu !
Stop aux taxes sur la santé !**

Depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics font régulièrement le choix de réduire les remboursements d'actes médicaux et de soins par la Sécurité sociale. Ce sont les patients qui payent la différence, directement ou via leur complémentaire santé, s'ils en ont une.

Dans le même temps, les taxes sur votre cotisation mutualiste s'élèvent, selon le type de contrat, à 14,07% ou 21,07%. Ce sont 2 mois de cotisation qui sont prélevés (2 mois et demi dans certains cas) dans la poche des adhérents mutualistes.

Avec nous, demandez une Sécurité sociale au plus haut niveau possible et la suppression des taxes sur les cotisations mutualistes.

Pour en savoir plus, c'est ici. Pour interpeller directement vos parlementaires, c'est là

www.pas-de-taxe-sur-ma-sante.fr

STOP À LA CASSE DE LA SÉCU

STOP AUX TAXES SUR LA SANTÉ

www.pas-de-taxe-sur-ma-sante.fr